

présentants de diverses organisations intéressées ont rendu témoignage. Je crois que ceux d'entre nous qui ne connaissent pas de près le fonctionnement de cette loi s'intéresseraient en prenant connaissance des témoignages rendus devant la commission. Sir Arthur Stanley a rendu le témoignage suivant au nom des hôpitaux :

La conférence annuelle des hôpitaux britanniques, tenue à Eastbourne le 2 juin 1931, a adopté la résolution suivante :

Que l'Association des hôpitaux britanniques n'est pas favorable au projet de modifier la loi concernant les loteries publiques dont l'objet est censé bénéficier aux hôpitaux volontaires.

Telle est l'attitude des hôpitaux britanniques à l'égard de la loi projetée sur les loteries publiques. Je poursuis la citation du même témoignage :

Les personnes qui s'occupent du maintien des hôpitaux savent que, si on donne de grosses sommes d'argent provenant des recettes des loteries, comme en Irlande, pour l'entretien des hôpitaux volontaires, cela aura pour effet de diminuer les contributions charitables qui sont aujourd'hui la principale source de revenus des hôpitaux.

On évalue à environ £8,000,000 par année le chiffre de ces contributions charitables. Une grande partie de cette somme provient de gens qui sont opposés en principe aux loteries et qui retireraient sûrement leur appui.

Voilà le témoignage rendu devant la commission par un citoyen qui représente les hôpitaux de la Grande-Bretagne. Une autre organisation intéressée est le Jockey Club. Le témoignage suivant a été rendu par le comte de Harewood, régisseur du Jockey Club :

Le Jockey Club ne réclame pas l'adoption d'une loi autorisant les loteries; il ne l'appuie même pas. Le Jockey Club croit que son intérêt est de s'y opposer.

Et voici pourquoi. Il s'y oppose...

... à cause des occasions de fraude qu'offrent ces loteries. Un homme qui a £30,000 et même parfois bien davantage à mettre au jeu peut exercer la corruption en offrant de grosses sommes. Les garçons d'écurie, les jockeys et les entraîneurs pourraient être tentés d'accepter un pot-de-vin pour assurer la défaite d'un cheval, et ils sont certes en état d'assurer sa défaite. Il peut même arriver que le propriétaire, ainsi tenté, empêche son cheval de gagner la course.

Voilà un témoignage convaincant qui fait voir quelle est l'attitude du Jockey Club au sujet des loteries. Cette commission a aussi pris connaissance de l'opinion de l'Eglise d'Ecosse. A la page 151 du rapport, nous voyons que le comité ecclésiastique et laïque de l'Eglise d'Ecosse a exprimé l'opinion suivante :

Le nombre de ses membres est de 1,300,000 communicants; elle compte 350,000 jeunes filles et garçons fréquentant les écoles du dimanche et 120,000 jeunes gens et jeunes femmes fréquentant les classes de bible. L'assemblée générale de 1931 a envoyé au gouvernement de Sa Majesté une communication faisant savoir qu'elle

est absolument opposée à toute loi qui sanctionnerait les sweepstakes ou loteries pour fins charitables ou autres.

Le 31 mai 1932, l'assemblée générale, après avoir examiné le rapport d'un de ses comités, a adopté unanimement la résolution suivante :

L'assemblée générale prescrit au comité de faire savoir à la commission royale faisant enquête sur la question de légaliser les loteries que l'Eglise est convaincue qu'on ne devrait modifier la loi que pour faire disparaître davantage toutes les formes de loterie.

Nous avons aussi le témoignage de ce qu'on appelle le Christian Social Council d'Angleterre. Ce conseil se compose de représentants de toutes les Eglises chrétiennes, à l'exception de l'Eglise catholique romaine. Le porte-parole de cette organisation était le très révérend et très honorable William Temple, archevêque d'York, qui a dit :

Le Christian Social Council, composé de représentants de toutes les Eglises de l'Angleterre (excepté l'Eglise catholique romaine) a fait savoir par l'entremise d'un de ses comités :

"Que l'on ne devrait reconnaître la légalité des loteries, sweepstakes ou tirages au sort sous quelque forme que ce soit pour fins de charité ou autres. . . Le comité constate avec regret qu'on propose à la commission de faire bénéficier les hôpitaux des produits de loteries d'Etat, et il est convaincu que toutes les Eglises s'opposent fortement à pareille proposition.

Il a aussi été établi que les sweepstakes institués dans l'Etat libre d'Irlande tendent à amoindrir le respect qu'on doit avoir pour la loi et l'ordre et même à les faire mépriser. On y a prouvé qu'en Angleterre, bien qu'il soit illégal de vendre des billets du sweepstake irlandais, environ £2,500,000 d'argent anglais destiné à cette loterie ont traversé le détroit et que de plus on a confisqué à la poste £100,000 d'argent anglais destiné aux mêmes fins. On a intenté des poursuites contre quelques individus dans certains cas, mais les témoignages établissent qu'on néglige de punir les délinquants selon la loi.

Si nous voulons avoir des preuves plus près de nous à propos de l'effet possible de la légalisation des loteries sur notre population, nous n'avons qu'à nous reporter deux ans environ en arrière et à nous rappeler ce qui s'est produit lors du krach de la bourse. Ce krach nous a permis de nous faire une idée des résultats de la spéculation et du jeu. En 1922, la valeur de 365 des principaux stocks de la bourse de Londres était de £5,500,000,000. En 1929, elle avait augmenté de 7,200 millions de livres, soit une augmentation de 1,700 millions de livres en sept ans, ou environ 8,300 millions de dollars, due, en grande partie, à la spéculation. En mai 1931, deux ans plus tard, ces titres valaient environ 6 milliards de livres sterling, soit une diminution de 1,200